

# VIOLONS LA LOI ! ...

Le groupe socialiste-démocrate avait proposé à la *Commission d'organisation du 1<sup>er</sup> mai*, qu'à cette occasion on portât au *Grand Conseil* une protestation contre la loi sur les conflits collectifs et une demande pour l'introduction de la journée de huit heures et la suppression des bureaux de placement.

Le soi-disant parti socialiste-ouvrier, voyant dans cette proposition un désaveu pour ses élus, s'est empressé de déclarer que si elle était adoptée, il ne participerait pas à la fête. La même déclaration a été faite par l'*Union ouvrière*, la *Société du Grutli* et la *Société allemande*. Leur peur était tellement grande qu'ils ont voté tout de suite contre le principe même de porter une réclamation quelconque au *Grand Conseil*. Il paraît que depuis l'arrivée au pouvoir de quelques socialistes, il n'est plus convenable de remettre directement aux gouvernants des pétitions les desiderata du peuple étant connus en haut lieu. M. Hof a déclaré qu'on pouvait se contenter d'envoyer par la poste à nos autorités l'ordre du jour voté à Carouge.

Il est peut-être bon de répéter que nous croyons absolument inutile d'apporter des pétitions à nos gouvernants. Il faut, par contre, se coaliser et leur adresser des sommations menaçantes, lorsqu'on veut obtenir les quelques concessions destinées à nous faciliter la tâche pour l'affranchissement intégral. Aussi bien n'avons-nous relaté le fait ci-dessus que pour montrer l'opportunisme croissant des socialistes parlementaires, leurs décisions dans des cas semblables nous laissant absolument indifférents.

La manifestation du 1<sup>er</sup> mai, qui ne devait être autre chose qu'un essai de grève générale, de mobilisation spontanée, pour ainsi dire, de toutes les forces prolétariennes contre le capital et l'État, a immédiatement dégénéré, sous l'influence des politiciens, en une fête champêtre, sans aucune valeur et portée pratique. Dès le début les plus grands efforts furent faits pour lui donner un caractère inoffensif et rassurer la bourgeoisie: une nouvelle fête dans le calendrier et c'est tout. Quelques farceurs ont même eu l'idée de faire déclarer férié par l'État le 1<sup>er</sup> mai, car nombre de capitalistes menacent de mettre à la porte les ouvriers qui se permettent de chômer à leur choix un jour sur 365. Une preuve de plus de la soi-disant liberté de travail, tant vantée par les économistes bourgeois, comme un des biens dont nous jouissons dans la société actuelle.

Les socialistes-démocrates continuent à soulever la question de la loi sur les conflits collectifs et ce n'est pas nous qui le leur reprocherons, étant disposés à appuyer vigoureusement toute agitation extraparlementaire pour en obtenir l'abrogation. Seulement nous devons à la vérité d'affirmer que si cette loi existe, ils en sont en partie responsables.

Résumons les faits. Le député ultramontain Ody, grand entrepreneur, à l'intransigeance duquel est surtout due la grève générale de 1898, avait proposé une loi interdisant aux ouvriers de se mettre en grève, avant d'avoir fait plusieurs essais de conciliation et d'arbitrage. Le droit de coalition en Suisse est déjà limité par la loi sur les fabriques. En effet, nos prud'hommes ont condamné à des dommages-intérêts plusieurs ouvriers ayant fait mise-bas, sans avoir prévenu leur patron deux semaines à l'avance. D'autres, plus malins, n'ont pas encouru de condamnation, en affirmant qu'ils y avaient été contraints par des camarades. La nouvelle loi n'avait d'autre but que de rendre pratiquement impossible la grève, en traînant en longueur les pourparlers entre les parties, de façon à laisser aux patrons tout le temps de se pourvoir d'un nouveau personnel.

Les députés socialistes, qui n'aiment pas à voir leur tranquillité troublée par des grèves, s'empressèrent de s'associer à M. Ody. Certes la loi n'était pas parfaite, disaient-ils, mais ne pouvant aboutir que par des concessions mutuelles, les ouvriers devaient aussi accorder quelque chose... Les sacrifices et les misères auxquels nous sommes déjà astreints par l'exploitation capitaliste et étatiste paraissent insuffisants; ils nous en demandent de nouveaux.

Un mouvement d'opposition se dessina dans les milieux ouvriers et une assemblée fut convoquée à la salle Bonfanti pour discuter le nouveau projet de loi. La discussion eut lieu surtout entre le conseiller

d'État Thiébaud et le camarade Kohler, porte-voix des socialistes-démocrates. Dès le début les deux orateurs tombèrent d'accord sur la nécessité d'une loi! Cela me parut extraordinaire, même au point de vue des socialistes parlementaires. Ils étaient en présence d'une loi proposée par un bourgeois, dans l'intérêt de la bourgeoisie, et c'était folie que d'espérer la changer au profit des travailleurs, puisqu'elle devait être approuvée par un *Grand Conseil* composé en grande partie de bourgeois. Le jour où les socialistes deviendraient majorité, une telle loi serait d'ailleurs inutile, parce que avec l'État comme unique patron, les conflits collectifs devraient, toujours d'après nos étatistes, disparaître.

Je ne veux pas affliger le lecteur de la longue discussion, article par article, qui s'en est suivie. A un moment donné, fatigué, déçu par tout ce que je venais d'entendre, j'ai demandé la parole et expliqué en quelques mots qu'une loi dans le genre de celle qui nous était proposée ne pouvait aboutir qu'à une restriction du droit de coalition. Or la grève, étant, malgré tout, une des armes les plus puissantes à notre disposition, il ne fallait pas s'en laisser priver. J'engageai donc l'assemblée à repousser toute législation en matière. Les socialistes-démocrates préférèrent faire voter un ordre du jour, invitant les députés socialistes à étudier à nouveau le projet Ody-Thiébaud pour en référer dans une prochaine assemblée. Le *Syndicat typographique* seul, sur ma proposition, décidait, quelques jours plus tard, de protester contre toute loi sur les conflits collectifs.

Les socialistes-démocrates ont voulu une loi: ils l'ont. Ils dirent que ce n'est pas celle qu'ils voulaient! Allons donc! Même avec quelques améliorations ne voient-ils pas qu'elle constituerait toujours une diminution de la liberté des syndicats?

Aujourd'hui, Millerand avec Waldeck-Rousseau essaient ce qui a si bien réussi à Thiébaud, flanqué du jésuite Ody; mais nos camarades français l'ont bien compris et il ne discutent pas tel ou tel autre article, ils se prononcent contre toute loi. Quelle horreur les députés et ministres socialistes ont à présent pour les grèves!

Ils nous parlent de toutes sortes d'arbitrages, sans songer que nous voulons rester les arbitres de nous-mêmes.

Maintenant une question se pose. Que faut-il faire pour faire obtenir l'abrogation de la loi sur les conflits collectifs? Une chose bien simple: la violer, passer outre, se moquer absolument de l'œuvre de quelques parlementaires. Cette tactique eût peut-être déjà été adoptée par la *Section typographique de Genève*, si le *Comité central de Lausanne* ne lui avait pas refusé les fonds pour une mise-bas.

Oui, prouvons par le fait, en la violent, que la nouvelle loi est insupportable, tellement elle est mauvaise. Qu'un syndicat donne l'exemple, et si nos autorités osent sévir, répondons par une grève générale de tous les syndicats, de toutes les corporations, de tous les ouvriers. Voilà la voie à suivre. Les travailleurs de Gênes et de Marseille viennent de nous en donner l'exemple.

On a essayé d'abord le référendum, il a échoué; maintenant on parle de se servir du droit d'initiative, moyen aussi ridicule que le premier. Confier son sort à quelques bouts de papier mis dans une urne est absurde. On nous impose quelque chose qui est contraire à nos intérêts: refusons de le faire et c'est tout.

Nos gouvernants, d'ailleurs, ne se gênent guère de violer les lois, bien que ce soit eux qui les aient faites et faites dans leur intérêt! La loi garantit le secret postal, ils l'ont violée à notre égard; la loi voulait qu'acquittés les brochures saisies nous fussent rendues, le vol a été maintenu. Comme eux, violons la loi.

**Luigi BERTONI.**

-----